

R/TP 185p

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

E. POTTIER ET S. REINACH

MEMBRES DE L'INSTITUT



SALOMON REINACH
—
LA MORT D'ARIANE

PARIS

ÉDITIONS ERNEST LEROUX,

28, RUE BONAPARTE (VI^e)

—
1918

Tous droits réservés



RIT_p 185P.

LA MORT D'ARIANE

LA MORT D'ARIANE¹

I

Les anciens croyaient savoir qu'Ariane, fille de Minos, après avoir assuré, par amour de Thésée, la victoire du héros athénien sur le Minotaure, n'avait pas été ramenée par lui à Athènes. Suivant la version la plus accréditée à l'époque hellénistique, que la poésie de l'art ont rendue populaire, Ariane, abandonnée par Thésée dans l'île de Naxos, y avait été découverte et aimée par Dionysos, qui lui conféra l'immortalité. Mais il y a des versions plus anciennes et toutes différentes.

Ariane, suivant le XI^e livre de l'*Odyssee*, aurait été tuée dans l'île de Dia — peut-être Naxos, peut-être un îlot voisin de la Crète — par Artémis ; le poète en indique la cause par deux mots qui ont donné lieu, dès l'antiquité, à des discussions encore ouvertes : Διονύσου μαρτυρήσειν. Artémis étant la patronne des femmes en couches, il est possible que les vers homériques signifient qu'Ariane mourut en couches à Dia, version qui se retrouve, comme nous le verrons, dans l'île de Chypre. Quant au rôle de Dionysos, il faut renoncer, dans l'état du texte homérique, à le définir ; tout au plus peut-on supposer qu'Ariane était enceinte de Thésée et que la faute de la jeune fille fut révélée par Dionysos à Artémis ; Dionysos aurait ensuite regretté la cruauté de la déesse et divinisé Ariane. Les auditeurs du XI^e livre de l'*Odyssee* devaient être parfaitement informés à cet égard et se contenter de simples allusions qui ne nous suffisent pas, comme elles ne suffisaient déjà plus aux criti-

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions en 1916 (*Comptes-rendus*, p. 387).

ques alexandrins. La mention d'Athènes, dans ces vers, est sans doute une interpolation (*Od.*, XI, 321) :

Φαίδρην τε Πρόχριν τε ἴδον καλήν τ' Ἀριάδην
 κούρην Μίνωας δλοόφρονος, ἣν ποτε Θησεύς
 ἐκ Κρήτης ἐς γουνὸν Ἀθηναίων ἱεράων
 ἤγε μὲν, οὐδ' ἀπόνητο · πάρος δέ μιν Ἄρτεμις ἔκτα
 Δίη ἐν ἀμφιρύτῃ, Διονύσου μαρτυρήσιν.



Ces vers impliquent : 1° que Thésée ramenait Ariane de Crète vers Athènes (tout le vers ἐκ Κρήτης ἐς γουνὸν Ἀθηναίων ἱεράων peut être une interpolation attique ; alors Homère aurait dit seulement que Thésée avait enlevé Ariane, ἣν ποτε Θησεύς ἤγε, sans dire vers quelle ville tendait son voyage) ; 2° que Thésée ne put débarquer Ariane là où il voulait la conduire, (ἤγε μὲν, οὐδ' ἀπόνητο) ; 3° qu'entre temps (πάρος) Artémis la tua dans l'île de Dia, sur l'indication (μαρτυρήσιν) de Dionysos, ce qui implique, comme la légende la plus répandue, que Dionysos se trouvait par hasard dans l'île de Dia au moment où Ariane fut contrainte de s'y arrêter et peut-être que le dieu, devenu amoureux de la jeune fille, s'aperçut de son état et demanda à Artémis de la secourir. Mais celle-ci, au lieu de l'assister dans son épreuve, la tua. Ainsi, ce qu'on peut retenir de ce passage obscur, c'est qu'Ariane mourut en couches et que Dionysos fut mêlé à cet incident, attribué à la colère, d'ailleurs imparfaitement expliquée, de la déesse virgine Artémis.

Suivant une autre légende, Ariane, abandonnée par Thésée en Crète même, s'y serait pendue. Une troisième version la fait mourir ou du moins ensevelir à Argos, dans le sanctuaire du Dionysos crétois, auprès du temple d'Aphrodite Uranie (Paus., II, 23, 8) ; on déclarait même y avoir vu son sarcophage (σάρκα). Enfin, Plutarque nous a conservé une très singulière légende qu'il emprunte, dit-il, à l'historien Péon d'Amathonte (Chypre), dont on ne sait rien, sinon qu'il était l'auteur d'un ouvrage intitulé Κυπριακά. Comme Thésée ramenait Ariane en Attique, une tempête poussa son vaisseau vers Chypre.

Ariane, enceinte, se trouvant très incommodée de la mer et gravement malade, le héros la déposa sur le rivage d'Amathonte et revint vers son vaisseau pour le mettre en sûreté. Mais la tempête, qui continuait, emporta le navire en pleine mer. Les femmes d'Amathonte s'empressèrent auprès d'Ariane, qui se désolait d'être abandonnée, lui donnèrent toutes sortes de soins et allèrent jusqu'à lui présenter des lettres fabriquées par elles et qui étaient censées lui être écrites par Thésée (c'est là sans doute la plus ancienne mention dans la Fable de lettres supposées). Malgré l'aide que donnèrent les femmes à la jeune fille en travail, elle mourut sans avoir accouché et fut enterrée sur place. Peu après, Thésée revint à Amathonte, éprouva une grande affliction à la nouvelle de la mort d'Ariane et donna une somme d'argent aux habitants de la ville pour qu'ils instituassent un sacrifice en son honneur. Il fit aussi dresser (sans doute sur le tombeau) deux petites statues, l'une d'argent, l'autre de bronze, dont Plutarque ne dit rien de plus ; mais il faut observer que, d'après un autre texte de Plutarque (*Thes.*, XXI), Thésée aurait consacré plus tard, dans le temple de Délos, une statue d'Aphrodite qu'il avait reçue d'Ariane. Il s'agit donc probablement, à Amathonte, de deux autres statues de divinités, probablement attribuées au sculpteur crétois Dédale, qu'Ariane aurait données à Thésée et dont il se sépara pour orner la tombe d'Amathonte.

Suivant Péon encore, on sacrifiait à Ariane le second jour du mois Gorpiaeos ; au cours de la cérémonie, un des jeunes gens (*τινὲς τῶν νεκρῶν*) se couchait, imitait les cris et les gestes des femmes en travail ; le sanctuaire où les Amathontiens montraient la tombe était consacré à Ariane-Aphrodite. Immédiatement après, Plutarque nous apprend qu'à Naxos il y a une tradition qui distingue deux Minos et deux Ariane. Une première Ariane, mariée à Dionysos à Naxos, fut mère de Staphylos et d'un autre fils ; la seconde Ariane, de date postérieure, enlevée par Thésée et abandonnée par lui, vint à Naxos, accompagnée de sa nourrice Korkiné, dont on montre la tombe

dans l'île. Cette seconde Ariane y mourut aussi et jouit d'honneurs comme la première, mais d'un caractère différent; en effet, tandis que la fête de la première Ariane, épouse de Dionysos, est célébrée avec joie, les sacrifices offerts en mémoire de la seconde sont tout empreints de tristesse et de deuil.

II

Bien entendu, la distinction de deux Ariane, l'une et l'autre filles de différents Minos, est absurde; elle a été imaginée par des savants de l'époque hellénistique pour répondre à des difficultés chronologiques, d'ailleurs réelles. Alors, en effet, qu'Homère et Hésiode ne connaissent qu'un seul Minos, roi de Cnosse, fils et protégé de Jupiter, les mythographes en ont distingué deux, à savoir : 1° le fils de Zeus et d'Europe, roi de Crète; 2° son petit-fils, qui possédait une puissante marine et imposa tribut à Athènes. Mais, pour nous en tenir aux cérémonies célébrées à Naxos en l'honneur d'Ariane, il est évident qu'elles comportaient successivement des rites de réjouissances et des rites de deuil; on fêtait l'hymen d'Ariane avec Dionysos et on déplorait, autour d'une tombe, sa mort prématurée. Du rite d'Amathonte, nous ne connaissons que la partie douloureuse, Ariane dans les souffrances de l'enfantement; mais il est bien probable que ces scènes d'affliction avaient une contre-partie et qu'à Chypre comme à Naxos la joie a dû succéder au deuil, ou inversement. Comme il s'agit de cérémonies annuelles, il est indifférent que les rites funèbres aient précédé ou suivi les autres; de toute façon, dans un cycle de deux ans, Ariane a dû mourir et ressusciter. Remarquons qu'à Amathonte comme à Argos elle paraît en relations étroites avec Aphrodite; à Amathonte, le sanctuaire est sous le vocable d'Ariane-Aphrodite, ce qui peut signifier Aphrodite très pure (*Αρι-αφροδι*); à Argos, le sanctuaire voisin de la tombe est celui d'Aphrodite céleste. Comme on montrait d'ailleurs à Délos une image d'Aphrodite

ayant appartenu à Ariane et dédiée par Thésée, il n'est pas invraisemblable que la légende faisait d'Aphrodite la protectrice d'Ariane, tandis qu'Artémis, la déesse vierge, lui avait voulu du mal ; la résurrection d'Ariane et son hymen avec Dionysos se seraient accomplis sous le patronage et par le bienfait de la déesse à laquelle l'épithète de *καλή*, donnée par Homère à Ariane, convenait tout particulièrement.

Péon étant un Grec de Chypre, sans doute de l'époque des Ptolémées, devait connaître les rites célébrés à Amathonte sa patrie et doit les avoir rapportés exactement. Or, ce qu'il nous apprend constitue un véritable *scenario*, qui peut se résumer ainsi : 1° Au cours d'une tempête, Ariane, malade, est déposée sur le rivage d'Amathonte par une barque qui s'éloigne ; 2° les femmes du pays s'empresstent autour d'elle ; 3° elle se plaint d'être abandonnée par Thésée ; 4° les femmes du pays lui apportent, pour la consoler, des lettres censées écrites par Thésée, que la tempête a forcé de s'éloigner, mais qui reviendra à la première éclaircie ; 5° Ariane éprouve les douleurs de l'enfantement et meurt sans avoir accouché ; 6° les femmes du pays l'ensevelissent avec honneur ; 7° Thésée arrive, s'abandonne d'abord à la douleur et puis institue le culte d'Ariane dans le bosquet sacré d'Aphrodite. — Qu'un poète ait ou non tiré de ces données une tragédie, dont les éléments sont très clairement marqués, il semble qu'on a dû célébrer à Amathonte un drame rituel, probablement sans dialogue, mais avec accompagnement de musique et de chants, que le fragment de Péon permettrait de restituer même aujourd'hui.

Un détail qui a frappé les critiques modernes et qui devait déjà paraître surprenant à Plutarque, sans quoi il ne l'aurait pas signalé, c'est que le rôle d'Ariane, dans cette représentation mimée, était tenu par un jeune homme, nécessairement habillé en femme. A l'époque de Plutarque, dans les mimes, les femmes tenaient les rôles féminins, à la différence de ce qui se passait dans les théâtres grecs, où les actrices étaient incon- nues. Il en résulte, d'abord, que Péon n'a pas analysé une tra-

gédie, car il eût été inutile de dire à des lecteurs grecs qu'un jeune homme y jouait le rôle d'Ariane ; cela se comprenait et allait de soi. Il s'agit donc bien d'un drame rituel dont les acteurs n'étaient pas des professionnels, n'étaient pas masqués, mais appartenaient au temple d'Ariane-Aphrodite. Les personnages principaux, les femmes du pays, étaient les prêtresses attachées au temple, sans doute déjà âgées, comme la plupart des prêtresses grecques. Mais le rôle d'Ariane ne pouvait être confié à une femme âgée ; on avait donc recours à un éphèbe travesti. Cet éphèbe n'était pas seul attaché au temple ; Plutarque, ou plutôt Péon, l'appelle τῶν νεχνισκῶν, ce qui ne veut pas dire « un des éphèbes d'Amathonte », mais un de ceux qui avaient qualité pour prendre part à la célébration des rites. Or, à Amathonte, nous sommes sur un terrain tout imprégné d'influences phéniciennes ; l'Aphrodite du lieu n'est qu'une transcription grecque d'Astarté. Il se trouve, précisément, que les temples phéniciens avaient un personnel de jeunes gens, dont les mœurs éveillaient parfois des soupçons ; ce sont les *keteschim* bibliques. Je suis convaincu que les νεχνισκοὶ d'Amathonte, qui pouvaient aussi, dans un autre drame rituel, jouer le rôle d'Adonis et de ses compagnons de chasse, ne sont autres que des *keteschim* hellénisés.

III

Dans le compte du temple de Citium, publié au *Corpus inscriptionum semiticarum*, il est question de *kelabim* ou chiens parmi le personnel rétribué du temple. Les éditeurs du *Corpus* avaient compris qu'il s'agissait de prostitués, *scorta vnilia*, ainsi désignés d'un terme méprisant ; j'ai soutenu, en 1885, qu'il s'agissait d'animaux attachés au temple, ce qui était aussi l'opinion de Joseph Halévy. « Il reste à savoir, écrit à ce propos le P. Lagrange, comment les chiens et leurs petits se présentaient avec les autres pour recevoir leur salaire en argent. » (*Études*

sur *les relig. sémit.*, p. 220). L'objection est très juste ; mais il n'en est pas moins inadmissible qu'une désignation infamante, compréhensible dans le *Deutéronome* (XXIII, 18), ait figuré dans un registre officiel. Le P. Lagrange adopte une solution proposée par Hommel ; le mot *kalabu* aurait été, à l'origine, presque synonyme de *kamaru*, prêtre, et les Hébreux n'auraient pas résisté à la tentation d'un jeu de mots. Je m'étonne que notre savant confrère n'ait pas rappelé que les Dominicains ont été qualifiés, par un jeu de mots qui n'avait rien d'injurieux, mais qui mettait en lumière leur fidélité et leur zèle, de *Domini canes* ; il n'est pas impossible que les *kelabim* de Citiim soient des « chiens du Seigneur », entendant par là qu'ils sont attachés au temple comme des gardiens vigilants. C'est bien *Domini canes*, et non *scorta virilia*, que le *Corpus* aurait dû proposer comme équivalent.

Jouait-on des drames rituels dans les temples phéniciens ? Nous n'en savons rien, mais cela est très probable, car le drame rituel, ayant parfois pour but transparent d'assurer une chasse heureuse, se trouve encore dans des civilisations très primitives, par exemple en Australie. Il est curieux de constater, en beaucoup de pays, le travestissement des prêtres en femmes, alors que le travestissement inverse est des plus rares (Frazer, *Adonis*, II, p. 253). Pourquoi, il est assez difficile de le dire, ou peut-être ce serait-il trop facile, car on pourrait alléguer, d'une manière générale, les nombreux *tabous* qui pèsent sur la femme ; quoi qu'il en soit, il semble qu'il faille chercher dans cet ordre d'idées et non pas, comme on l'a fait souvent, dans des considérations pratiques (faiblesse de la voix, exigüité de la taille), la raison de ce fait singulier que les Grecs n'ont jamais eu d'actrices et qu'aucun auteur n'ait pris la peine de nous dire pourquoi, même à l'époque où les représentations mimiques faisaient aux artistes femmes une très grande part. Dans le mime sacré d'Amathonte, on a supposé à tort que l'intervention d'un acteur travesti impliquait une survivance supersticieuse. Wagner s'exprime comme il suit (*Encyclopédie* de

Pauly-Wissowa) : « Dans cet étonnant usage (d'Amathonte), nous devons sans doute reconnaître une allusion (*Hinweis*) à la coutume énigmatique de la couvade, qui n'était pas tout à fait étrangère à l'antiquité et dont on peut suivre les traces parmi des peuples nombreux (entre autres les Basques et les Caraïbes) qui ne sont unis par aucun lien ethnographique. » Cette affirmation sans réserves, formulée dans un ouvrage très répandu, doit être expressément contestée; l'erreur est d'ailleurs assez tentante, car dans l'exemplaire de Plutarque dont je fais usage, j'ai trouvé non sans surprise le mot de *couvade* inscrit par moi au crayon, il y a de longues années, en marge du passage dont il s'agit. Effet, comme il va être facile de l'établir, d'une confusion qui ne résiste pas à l'examen.

Ce qui caractérise la couvade, c'est que le mari, après l'accouchement de la femme, observe un repos complet au lit pendant plusieurs jours. Dans aucun cas d'une authenticité incontestable, le mari ne fait mine d'accoucher lui-même; s'il se plaint, c'est à la façon d'une accouchée, non d'une parturiente. Il est vrai que des témoignages inexacts ont semblé dire le contraire; mais ils perdent toute valeur à la lumière de témoignages plus précis.

Diodore de Sicile dit des Corses (V, 14) : « A la naissance de leurs enfants, ils pratiquent une coutume fort étrange : ils n'ont aucun soin de leurs femmes en couches; dès qu'une femme a accouché, le mari se couche sur le lit, comme s'il était malade, et s'y tient pendant un nombre fixe de jours comme une accouchée. »

Strabon dit des Ibères (III, 4, 17) : « Les femmes travaillent à la terre; à peine accouchées, elles cèdent le lit à leurs maris et les servent. »

Apollonius de Rhodes dit des Tibaréniens de la mer Noire (II, 1014) : « Lorsque les femmes y ont donné des enfants à leurs maris, ceux-ci se jettent au lit et gémissent, la tête enveloppée; les femmes apportent de la nourriture à leurs maris et préparent pour eux les ablutions (λεετερὰ λεγόμενα) des accouchées. »

Ce dernier détail est évidemment une addition du poète. Valerius Flaccus dit à peu près la même chose (V, 1491), mais son témoignage, dérivé d'Apollonius, est sans valeur.

Les textes des voyageurs modernes, fort nombreux et de qualité inégale, ont été étudiés en dernier lieu par M. Frazer (*Totemism*, t. IV, p. 244). Ce savant affirme n'avoir pas rencontré un seul exemple authentique où le rite aurait consisté, de la part du père, à simuler l'accouchement; déjà l'illustre Tylor, en 1875, avait remarqué que la prétention paternelle à la maternité n'était pas un élément de la couvade. Le nom même, qui est français et espagnol (couvade, *covada*), implique que le mari semble couvrir les œufs comme une poule, mais non pas qu'il ait pondu les œufs. L'équivalent allemand forgé par les ethnographes, *Männerkinderbett*, implique au contraire, comme le fait observer M. Frazer, que le mari accouchait à son tour, ce qui est contraire aux textes les plus formels; ce terme, mal choisi, est responsable des erreurs commises à ce sujet. Le passage de Péon ne doit donc nullement être ajouté aux quelques textes anciens qui font allusion à la couvade; le rôle que joue l'éphèbe du temple d'Amathonte s'explique par de tout autres considérations.

IV

C'est la présence, dans les temples phéniciens, de ces éphèbes, souvent travestis en vue de cérémonies rituelles, dont plusieurs (des hiérogamies, par exemple) pouvaient blesser la pudeur, qui explique l'interdiction sévère du législateur hébreu dans le *Deutéronome* : « Une femme ne doit pas porter des habits d'homme et un homme ne doit pas prendre des vêtements de femme; quiconque fait cela est en abomination à l'Éternel. » Reuss commente ainsi : « Nous ignorons jusqu'à quel point cette défense était motivée par des faits. Mais elle s'explique suffisamment par les abus auxquels pouvaient

donner lieu des déguisements ou des vellétés d'émancipation. » Ces derniers mots font sourire aujourd'hui ; mais le début de la phrase de Reuss n'est pas moins singulier. Le *Deutéronome* est préoccupé de la religion des Israélites, non de leur bonne tenue. Ce qu'il prohibe avec rigueur n'est le plus souvent que l'usage des païens avec lesquels les Israélites de Palestine étaient en contact. Ici, il vise les mascarades religieuses avec travestissements, qui devaient être fréquentes chez les Cananéens comme chez d'autres peuples peu civilisés de nos jours. Mais cette défense, motivée par des usages analogues à celui que nous constatons dans le rite hellénisé d'Amathonte, a entraîné une conséquence terrible : le verset du *Deutéronome* fut un des arguments les plus décisifs dont s'inspirèrent les juges de Jeanne d'Arc.

Dès l'hiver de 1429 à 1430, alors que Jeanne était dans toute sa gloire, des docteurs comme Gerson avaient fait effort pour la justifier sur ce point (Lea, *Hist. de l'Inquisition*, t. III, p. 426 de ma trad.). Déjà, vers 1300, un docteur, Jean de Fribourg, admettait qu'on peut se travestir sans péché en cas de nécessité, soit pour échapper à un ennemi, soit faute d'autres vêtements. Les théologiens de 1429 émirent l'avis que l'interdiction du *Deutéronome*, purement juridique, n'avait pas une autorité absolue dans la loi nouvelle. L'objet de cette prohibition, disaient-ils, était uniquement la sauvegarde des mœurs et de la décence ; il convenait de considérer les circonstances et les intentions, en sorte que la loi divine ne pouvait interdire l'équipement viril et guerrier à Jeanne, femme virile et guerrière. Ils justifiaient de la même façon la coupe de ses cheveux, interdite pourtant aux femmes par l'apôtre Paul.

Malheureusement, les juges de Rouen ne firent aucun cas de ces arguments et l'on peut dire sans paradoxe que Jeanne fut brûlée parce que dans les temples cananéens, antérieurs de vingt-cinq siècles à son temps, des travestissements faisaient partie du rituel et que la loi juive les proscrivit sévèrement comme des actes d'idolâtrie. A cette heure encore, les règle-



ments de police s'inspirent inconsciemment de la défense du *Deutéronome*, entièrement et expressément laïcisée : on allègue la décence et le respect des mœurs, sans dire au juste en quoi ils sont intéressés à cette affaire, ni si le costume viril, plus commode, plus simple et peut-être plus hygiénique, ne conviendrait pas mieux à beaucoup de femmes, appelées souvent aujourd'hui à remplacer les hommes dans leurs travaux les plus violents et les plus durs.

Salomon REINACH.

Mission Scientifique du Maroc

Vient de paraître :

Archives Marocaines

Vol. XXIV

Nachr Al-Mathâni de Mouhammad Al-Qâdiri

Traduite par MICHAUX-BELLAIRE

Un fort vol. in-8 12 fr.
La collection complète (Tomes I à XXIV) net 360 fr.

Villes et Tribus du Maroc

*Documents et renseignements
publiés sous les auspices de la Résidence générale*

Tomes III — RABAT ET SA RÉGION

1 vol. illustré avec plans et cartes 15 fr.

Pour paraître prochainement :

Tomes IV, V et VI

Précédemment parus :

Tomes I et II. — CASABLANCA ET LES CHAÛOÛIA

2 vol. in-8 illustrés, plans, cartes. 20 fr.

Vient de paraître :

Mélanges d'Histoire et d'Archéologie Byzantines

PAR

J. EBERSOLT

(Extrait de la *Revue de l'Histoire des Religions*, t. LXXVI)

1 vol in-8, de 130 pages avec 2 planches hors texte 4 fr.

SOMMAIRE : Études sur la vie publique et privée de la Cour byzantine. —
Monuments inédits ou peu connus du Musée de Constantinople. —
Recherches sur l'ornement sculpté dans le Vieux Stamboul. — Index
alphabétique. — Index grec.

DU MÊME AUTEUR :

Les Actes de Saint-Jacques et les Actes d'Aquitas, publiés d'après deux
manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale, in-8 3 fr. 50
Essai sur Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au XI^e siècle,
in-8. 3 fr.
Sainte-Sophie de Constantinople 3 fr.
Le Grand Palais de Constantinople 6 fr.
Les Eglises de Constantinople (en collaboration avec A. Thiers, archi-
tecte) 1 vol. in-4, et un album de 58 planches 100 fr.

Pour paraître prochainement :

L'Art Greco-Bouddhique du Gandhara

PAR

A. FOUCHER

Tome II. — LES IMAGES. L'HISTOIRE

In-8. — Nombreuses figures et planches.



Vient de paraître :

V. GHATE

Docteur ès lettres de l'Université de Paris
Professeur de Sanskrit à Elphinstone College, Bombay

LE VEDĀNTA

Étude sur les Brahma-Sûtras et leurs cinq commentaires

1 vol. in-8 10 fr.

Quarante ans d'Indianisme

ŒUVRES

DE

AUGUSTE BARTH

Vient de paraître :

Tome III. — Comptes-rendus et notices (1872-1886).

1 vol. in-8 de 485 pages 15 fr.

Sous presse :

Tome IV.

En préparation :

Tome V. — Index général et Bibliographie.

Déjà parus :

Tomes I et II. — Bulletin des Religions de l'Inde.

2 vol. in-8, chaque volume 10 francs.

N. B. Le prix de souscription à l'ouvrage complet (5 vol.) est porté en 1918 à 45 fr.

Petite Bibliothèque Arménienne

Publiée sous la direction de M. F. MACLER

VIII. — Nouvelles et Contes par M^{me} ISKOUÏ-MINASSE — Préfacé de M^{me} Berthe GEORGES-GAULIS.

1 vol. in-18, elzévir 4 fr.

Vient de paraître :

R. DUSSAUD

Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre

Directeur de la *Revue de l'Histoire des Religions*

Le Cantique des Cantiques

Essai de Reconstitution des Sources

N. B. Cet ouvrage forme le Tome IV de la *Bibliothèque historique des Religions*.

ANGERS. — IMP. GAULTIER ET TRÉBERT, 4, rue Garnier.